

COMMUNE DE MONTCHABOUD  
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE  
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-quatre, le six-novembre, à 18h30  
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 31/10/2024  
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Secrétaire de séance : V. Feltrin

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, V. Feltrin, M. Ortiz, R. Chabert,  
F. Gagnaire,

Excusés : L. Raes

N° 21-2024

**OBJET : Avenant à la convention de déneigement avec Grenoble Alpes Métropole**

Les parties ont conclu une convention de déneigement des voiries communales en date du 15 décembre 2023.

Conformément à l'article 3 de la convention « le déclenchement des interventions de La Métropole est subordonné à la sollicitation du Maire de la commune ou d'un adjoint ayant reçu sa délégation ».

A la demande de la Métropole, et pour une meilleure gestion par les agents de la Métropole, il est demandé de modifier le mode de déclenchement des interventions sur la commune.

L'article 3 de la convention est modifié comme suit :

**Article 3** : conditions d'intervention de la Métropole :

La Métropole met en œuvre les moyens, tant humains que matériels, pour atteindre le niveau de service spécifié à l'article 2 de la convention.

Le déclenchement des interventions de la Métropole est subordonné à la décision des responsables en charge des équipes assurant le déneigement, en fonction des conditions météorologiques et de l'état des routes et donne lieu à une coordination avec la commune.

La Métropole mettra en place une astreinte qui permet à la commune de la joindre 7/7 jours.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

**Le Conseil, après avoir délibéré :**

**Approuve** l'avenant à la convention de déneigement avec Grenoble Alpes Métropole

**Autorise** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tout acte nécessaire à l'application de cet avenant

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de MONTCHABOUD' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '38220' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.